

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 25 septembre 2015**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Roland BLUM - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**DTM 007-1208/15/BC**

**■ Plan Climat Energie Territorial (PCET) - Approbation d'une convention de partenariat avec l'association Wimoov sur le secteur Est de la Communauté urbaine**

**DEESV 15/13717/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, à travers la mise en œuvre de son Plan Climat Energie Territorial (PCET). Plusieurs actions répondent aux enjeux de réduction des émissions du PCET et d'optimisation des déplacements du projet de Plan de déplacements urbains (PDU). Elles visent la mutualisation de moyens entre acteurs partenaires de la vie sociale et économique du territoire au travers des plateformes ou centrales de mobilité, du développement des modes de déplacements alternatifs et de la promotion des modes actifs (marche à pied et vélo).

Dans le cadre de l'action 24-3 de son PCET "soutenir au développement de projets locaux et innovants de mobilité alternative", MPM souhaite soutenir les actions des Centrales de Mobilité, dont celle animée par l'association Wimoov.

**Signé le 25 Septembre 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015**

L'association Wimoov, anciennement Voiture & Co, a été créée en 1998 pour promouvoir et initier le développement de nouvelles pratiques de mobilité durable. Elle est chargée depuis 2007 de la mise en oeuvre de la plateforme de mobilité MPM - Est "Bougez vers l'emploi" dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de La Ciotat. A ce titre, elle mène diverses actions en lien avec les objectifs du Plan Climat-Energie Territorial de Marseille Provence Métropole, notamment ceux du volet des déplacements et de la mobilité durable. A La Ciotat comme à Marseille Luminy, la présence de la plateforme Wimoov a permis de construire une offre de services et d'actions adaptés au territoire.

Il est constaté que la mobilité quotidienne est une préoccupation majeure au niveau de l'accès et du maintien dans l'emploi des demandeurs d'emploi et des salariés précaires ainsi qu'au niveau du développement économique du territoire. Cette question qui prend sur notre territoire, et en particulier dans les secteurs les plus enclavés, un caractère de plus en plus aigu, a justifié la mise en oeuvre de synergies dans le cadre d'un travail partenarial. Sensibilisation des professionnels de l'emploi, émergence d'une culture commune, harmonisation des pratiques, déploiement de l'Entretien Approfondi en Mobilité pour les demandeurs d'emploi, location de véhicules, etc.

Afin d'aider les usagers, la Centrale de mobilité durable animée au sein de Wimoov, l'association propose de développer, à court et moyen terme, des solutions de mobilités durables, adaptées aux problématiques des acteurs économiques et des salariés ou futurs salariés, des habitants. Pour ce faire, elle mène un programme d'actions complémentaires autour de deux axes, sur son secteur géographique d'intervention :

- l'élaboration d'un atlas des mobilités territoriales, qui s'appuiera sur l'expérience développée au niveau national par Wimoov d'un « laboratoire de la mobilité inclusive »,
- la réalisation d'une étude sur les pratiques de mobilité, qui vise à confronter les résultats des actions menées localement aux tendances nationales.

Le Conseil de Communauté approuvera l'attribution d'une subvention de 25 000 euros pour soutenir l'association dans ses missions de conseil de mobilité auprès des publics en insertion par l'emploi, et plus généralement des habitants du territoire Est de MPM.

La convention de partenariat entre MPM et l'association Wimoov soumise à l'approbation du Bureau définit les modalités de ce partenariat.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n°2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine ;
- La loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;
- La loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;
- La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 portant approbation du Plan Climat Energie Territorial de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 001-356/13/CC du 28 juin 2013 portant approbation du Plan de Déplacements Urbains de Marseille Provence Métropole 2013-2023 ;
- Les comités de pilotage du 2 juin approuvant la programmation associative 2014 du CUCS de Marseille ;
- La délibération FCT n°004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau ;

**Signé le 25 Septembre 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015**

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- L'engagement du Plan Climat-Energie Territorial dans ses actions en faveur de la promotion et du développement des mobilités durables et alternatives, notamment ;
- Que le plan d'actions de Wimoov vise plusieurs objectifs à caractère économiques et innovants, environnementaux et sociaux en lien avec les enjeux portés par le PCET et le PDU de MPM ;
- L'enjeu global pour Marseille Provence Métropole de fédérer ses partenaires autour de leurs projets, dès lors qu'ils participent activement par des actions concrètes, à l'atteinte des objectifs de ses politiques de mobilité, déplacement et de sobriété énergétique ;
- La mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement adaptés aux besoins des territoires et des publics en difficultés ;
- L'intérêt de poursuivre les actions engagées dans le cadre de la centrale de mobilité du territoire MPM Est avec des actions spécifiques en direction des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Wimoov, déterminant les modalités d'attribution d'une subvention de 25 000 euros.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention, ainsi que tout document dans le cadre de leur mise en œuvre.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Transport – Mobilité durable  
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développement des transports  
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 25 Septembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015**